

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL SAINT-GILLES

DU GARD

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

Registre des délibérations

<u>Direction des Ressources et Moyens</u> Service de la commande publique Dossier suivi par Mélanie ARNAL

N° 2024-03-01

Objet : Construction d'un pôle enfance et loisirs – Signature des marchés

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents: Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cedric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL (arrivée 19h12), Monsieur Bruno VIGUE, Madame Marie-Ange GRONDIN, Monsieur Joel PASSEMARD, Madame Brigitte SALAMA, Madame Marie-Helene DONATO, Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, Madame Marie Joelle SALEM, Monsieur Alex DUMAGEL, Monsieur Cedric SANTUCCI, Monsieur André LAMY, Monsieur Daniel DAVOINE, Monsieur Paul GABRIEL Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame Géraldine BREUIL donne pouvoir à Madame Berta PEREZ
Madame Delphine PERRET donne pouvoir à Madame Dominique TUDELA
Monsieur Serge GILLI donne pouvoir à Monsieur Eddy VALADIER
Monsieur Christophe CONTASTIN donne pouvoir à Monsieur Alain VULTAGGIO
Madame Julie FERNANDEZ donne pouvoir à Madame Nadia ARCHIMBAUD

Absent: Monsieur Christophe LEFEVRE, Madame Danielle RIGNAC

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Marie Joelle SALEM, désignée, prend place au Bureau.

* * * * * * * * * *

Entendu le rapporteur, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu l'article L2125-1 2° du Code de la commande publique relatif aux techniques d'achat et notamment au concours permettant de choisir, après mise en concurrence et avis d'un jury, un projet,
- Vu l'article L2172-1 du Code de la commande publique disposant que préalablement à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'un ouvrage de bâtiment, l'acheteur organise un concours,
- Vu les articles R2162-15 à R2162-24 portant sur le déroulement du concours et la composition du jury de concours,
- Vu les articles L2430-1, L2431-1, L2431-2 et L2431-3 du Code de la commande publique relatifs aux marchés publics de maitrise d'œuvre,
- Vu l'article R2122-6 du Code de la commande publique permettant à l'acheteur de passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat ou l'un des lauréats d'un concours,
- Vu les articles R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert,
- Vu la délibération n°2020-06-31 du 09 juin 2020 portant sur la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- Vu la délibération n°2022-02-12 du 08 février 2022 sur la signature d'un contrat d'assistance à maitrise d'ouvrage avec la SPL AGATE pour le suivi et le pilotage du concours de maitrise d'œuvre.
- Vu la délibération n°2022-II-I3 du 23 novembre 2022 relative à la décision d'attribuer un mandat à la SPL Agate portant sur la réalisation des études et des travaux pour cette opération,
- Vu la délibération n°2022-I I-12 du 30 novembre 2022 autorisant le Maire à signer un marché public de maitrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le groupement des sociétés FANZUTTI DANIEL-CALDER INGENIERIE- SOLAIR-EIBAT-GUI JOURDAN-AGENCE PLANISPHERE-PLUS DE VERT-MARTEL ET MICHEL pour la construction d'un pôle enfance et loisirs,
- Vu le dossier de consultation publié par la SPL AGATE concernant le marché de travaux,
- Vu l'examen des candidatures et l'analyse des offres réalisés par le maître d'œuvre.

Considérant que la Ville souhaite construire un pôle enfance et loisirs. Pour mener à bien ce projet, une procédure d'appel d'offres ouvert européen décomposée en 18 lots a été lancée le 7 décembre 2023.

Considérant que le lot 16 (plomberie-chauffage-ventilation) et le lot 17 (forage) font l'objet d'une décomposition en tranches,

Considérant que le lot 17 fait l'objet d'une variante autorisée,

Considérant que le lot I (gros œuvre), le lot 4 (traitement des façades), le lot 6 (doublagescloisons-faux plafonds), le lot 8 (menuiseries extérieures), le lot 9 (serrurerie – clôtures) et le lot I2 (VRD- aménagements de surface) comporte des prestations supplémentaires éventuelles,

Considérant qu'à l'issue de la date limite de réception des offres fixée au 23 janvier 2024, 87 plis ont été reçus tous lots confondus,

Considérant qu'après présentation du rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres en date du l'ier mars 2024 a décidé :

- De retenir le classement des offres proposé ;
- D'attribuer les marchés publics suivants :

LOTS	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS
I- Gros œuvre	POGGIA PROVENCE 126 ALLEE DES TEMPS PERDUS BP 50192 84300 CAVAILLON CEDEX	2 043 723,34 € HT soit 2 452 468 € TTC (y compris PSE)
2- Charpente-bois- couverture	SAS 3L 371, CHEMIN DE LA BANASTIERE 84270 VEDENE	373 376,83 € HT soit 448 052,20 € TTC
3- Étanchéité	ASTEN ZI ROUTE DE JACOU 34921 CASTELNAU LE LEZ	106 467,42 € HT soit 127 760,90 € TTC
4- Traitement des façades	SARL FACADES CHAARANE 620, AVENUE COTE SOLEIL 30600 VAUVERT	101 293,87 € HT soit 121 552,64 € TTC (y compris PSE)
5- Revêtement de sols durs- faiences	MCS CARRELAGES 10, CHEMIN DES ROCHERS 30360 ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	322 400 € HT soit 386 880 € TTC
6- Doublages-cloisons-faux plafonds	ISO9 765, AVENUE VIDIER 84270 VEDÈNE	529 355,26 € HT soit 635 226,31 € TTC (y compris PSE)
7- Menuiseries intérieures bois - mobilier	ROUX FRERES 204 ALLEE DE CHANTECAILLE 07340 CHAMPAGNE	433 000 € HT soit 519 600 € TTC
8- Menuiseries extérieures - occultations	MOINE MENUISERIES ZONE LE COLOMBIER 13150 BOULBON	529 989,75 € HT soit 635 987,70 € TTC (PSE non retenue)
9- Serrurerie-clôtures	SANCHEZ CONSTRUCTIONS METALLIQUES 326 RUE ANDRE BOULLE 30100 ALES	287 330,20 € HT soit 344 796,24 € TTC (y compris PSE I et 2)
10- Peinture-nettoyage-sols souples	PEINTURES PAPERON 70 RUE RENE PANHARD 30900 NIMES	217 019,05 € HT soit 260 422,86 € TTC
II- Ascenseurs	OTIS ZAC DE TOURNEZY	21 000 € HT soit 25 200 € TTC

	34070 MONTPELLIER	
12- VRD-Aménagements de surfaces	GIRAUD 404 AV J. P. RAMEAU 30100 ALES SAS ROCHE (CO- TRAITANT) 30800 SAINT GILLES	612 916,14 € HT soit 735 499,37 € TTC (y compris PSE)
13- Espaces verts	GRC PAYSAGES 159 CHEMIN DU BERGER 30230 BOUILLARGUES	54 986,30 € HT soit 65 983,56 € TTC
14- Equipement de cuisine- cloisonnements thermiques	FROID CUISINE INDUSTRIE ZA DU COUQUIOU 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	444 590 € HT soit 533 508 € TTC
15- Courants forts- courants faibles	244 ROUTE DE BEAUCAIRE 30800 SAINT GILLES	292 045,80 € HT soit 350 454,96 € TTC
16- Plomberie-chauffage- ventilation	EITP 3 ALLEE DE LA BILLONNE 13170 LES PENNES MIRABEAU	Tranche ferme : 960 237,80 € HT soit I I52 285,36 € TTC Tranche optionnelle : I2 065,59 € HT soit I4 478,71 € TTC
17- Forage	LUROFORAGE LE COULETAS, CHEMIN TRAVERSIER 04230 ST ETIENNE LES ORGUES	Tranche ferme : 22 000 € HT soit 26 400 € TTC Tranche optionnelle : 137 000 € HT soit 164 400 € TTC (Offre variante)
18- Photovoltaïque	K-HELIOS 65 CHEMIN LES AGONEDES 30340 ST JULIEN LES ROSIERS	63 I56 € HT soit 75 787,20 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Décide

- d'approuver et de signer ces marchés tels que décrits ci-dessus,
- d'autoriser la SPL AGATE en vertu du mandat confié par la Ville à signer les marchés correspondants et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

.....

Saint-Gilles, le vendredi 8 mars 2024

Eddy VALADIER

Maire de Saint-Gilles

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le délai de recours contre la présente est de deux mois à compter de sa publication, ou de la notification de la réponse de l'autorité compétente en cas d'un dépôt de recours gracieux préalable.

Acte exécutoire compte tenu :

- Transmission contrôle de légalité le :
- Affichage le: